

Ville de Saint-Genis-Laval

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE DEBIT
DE BOISSON TEMPORAIRE**

Toute demande doit être adressée à l'attention de Monsieur le Maire, 15 jours avant la date de la manifestation :

- Par fax au service des Affaires Générales 04.78.86.82.49
- Par courrier auprès du Service des Affaires Générales – Hôtel de Ville – BP80 69565 Saint-Genis-Laval Cedex
- Par dépôt direct à ce même service

Je soussigné(e) M _____

Adresse actuelle _____

Téléphone _____

Représentant l'Association _____

Siège social _____

N° agrément pour les associations sportives _____

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé Publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons de

1^{ère} catégorie (boissons sans alcool)

2^{ème} catégorie (boissons fermentées non distillées : champagne, vin, bière, cidre, poiré, hydromel, vins doux naturels soumis au régime fiscal des vins, crème de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant 1°, 2° et 3° d'alcool.)

Lieu de la manifestation

Dates et horaires _____

Manifestation concernée _____

Observations _____

Date :

Signature :